Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Aménagement du territoire : les maires de Vaucluse défendent les établissements publics fonciers



L'Association des maires de Vaucluse (AMV) se mobilise sur le sujet des conséquences pour les collectivités territoriales des évolutions fiscales affectant certaines opérations foncières réalisées avec l'intervention des établissements publics fonciers (EPF).

Objectif : demander le maintien de la TVA sur la marge, la réintégration du compte 211 'Terrains' dans l'assiette du FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) et la non-soumission à la TVA des participations versées par les collectivités pour couvrir le déficit de certaines opérations foncières.

Les ministres alertés

Dans un courrier adressé au ministre de l'Économie et des Finances ainsi qu'à la ministre ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, Jean-François Lovisolo, coprésident de l'AMV, rappelle que « les établissements publics fonciers jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

projets de nos collectivités. Par leurs interventions en matière de maîtrise, de gestion et de requalification du foncier, ils permettent l'acquisition de terrains, de friches ou de bâtiments nécessaires à la réalisation de nombreux projets de redynamisation de nos territoires. Leur action en faveur du recyclage et de la sobriété foncière, ainsi que de la lutte contre la spéculation, contribue à la production de logements abordables et adaptés aux besoins locaux, à la revitalisation des centres anciens et à la reconversion des friches économiques. Cette ingénierie foncière, à la fois technique, juridique et financière, constitue un appui indispensable pour permettre aux collectivités de développer des stratégies adaptées aux enjeux locaux et de mettre concrètement en œuvre les politiques publiques du logement. »

> « De nouvelles modalités fiscales, difficilement compréhensibles au regard des objectifs poursuivis, viennent renchérir le coût des opérations. »
>
> *Jean-François Lovisolo, coprésident de l'AMV84*

« Or, poursuit celui qui est aussi maires de La Tour d'Aigues, de nouvelles modalités fiscales, difficilement compréhensibles au regard des objectifs poursuivis, viennent renchérir le coût des opérations de maîtrise foncière confiées aux EPF. Cette augmentation réduit mécaniquement le nombre et l'ampleur des opérations que nous pouvons mener, alors même qu'il est indispensable d'investir massivement dans le renouvellement urbain, notamment au sein de nos territoires ruraux et nos villes moyennes.

Dans ce courrier aussi adressé aux trois sénateurs de Vaucluse, Jean-François Lovisolo réclame, au nom des maires du département, de prendre les mesures suivantes :

- Permettre aux collectivités de bénéficier à nouveau du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) lorsqu'elles rachètent des terrains requalifiés par les EPF. Il conviendrait de réintégrer le compte 211 'Terrains', exclu depuis 2023, dans la liste des comptes éligibles au FCTVA. Cette mesure suivrait la même logique que la réintégration, par la loi de finances pour 2024, du compte 212 'Agencements et aménagements de terrains', également exclu en 2023.
- Préserver l'application de la TVA sur la marge lors des cessions foncières concernées. L'ordonnance n° 2026-671, publiée au Journal officiel du 28 juillet 2026, reporte du 1er septembre 2026 au 1er janvier 2027 l'entrée en vigueur du transfert de certaines dispositions relatives à la TVA du Code général des impôts vers le Code des impositions sur les biens et services. En pratique, la généralisation d'une TVA calculée sur la totalité du prix de cession entraînerait une nouvelle augmentation substantielle du coût des opérations. Je sollicite donc une clarification de la doctrine fiscale afin de garantir le maintien de la TVA sur la marge et de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

sécuriser les opérations déjà engagées.
- Ne plus soumettre à la TVA les participations versées par les collectivités dans le cadre d'opérations foncières déficitaires. Les contributions destinées à couvrir le déficit des opérations conduites par les EPF devraient être considérées comme des subventions d'équilibre non soumises à la TVA, et non comme des subventions constituant un complément de prix, actuellement taxées au taux de 20%.

Pour l'AMV, il s'agit avant tout de soutenir les stratégies de maîtrise foncière publique, tout particulièrement dans le domaine du logement en forte tension.

« Dans cette démarche, les EPF constituent nos premiers partenaires, conclut le coprésident de l'AMV. La construction budgétaire de nos collectivités est déjà particulièrement contrainte. Une fiscalisation supplémentaire de leurs opérations ne pourrait que fragiliser, voire compromettre, les projets de logement, de revitalisation et d'aménagement dont nos territoires ont besoin. »

Les alsaciens remettent en cause notre organisation territoriale

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



La réforme de notre organisation territoriale, voulue par François Hollande en 2015, a des conséquences inattendues. Sur la proposition de Brigitte Klinkert, députée du Haut-Rhin, l'Assemblée Nationale a voté à une majorité la sortie de l'Alsace de la région Grand Est. Même si le vote du Sénat est loin d'être acquis, c'est une petite victoire pour les alsaciens. Dans cette fronde, il faut surtout y voir une demande d'une plus grande autonomie politique. De quoi donner des idées à d'autres régions…

Les alsaciens ont toujours été contre la réforme territoriale de 2015 qui associait leur destin à celui des lorrains et des champardennais. Bien que la loi, leur donnait d'emblée la main sur l'exécutif du Grand Est, ils se sont toujours opposés à cette fusion. Cette concession donnée aux alsaciens n'en a pas moins calmé leurs velléités avec l'adoption, le 8 avril dernier, de la proposition de loi de la députée Renaissance Brigitte Klinkert. Celle-ci entérine la sortie de l'Alsace de la région Grand Est. Mais surtout ce texte confère à la « future nouvelle région Alsace » un statut particulier aux pouvoirs élargis. Comme un avant-goût d'autonomie. Une démarche qui est scruté avec beaucoup d'intérêt du côté du pays Basque, de la Bretagne ou encore de la Savoie où les ambitions régionalistes sont fortes.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Une chose est sûre la promesse de la réalisation d'économies de fonctionnement avec le regroupement des régions n'a pas été tenue

Même si cette fronde risque d'être stoppée par le Sénat, elle pose et repose l'éternelle question de la bonne organisation administrative de notre pays. Y-a-t-il trop d'échelons et d'instances décisionnaires ? Quelle est la bonne taille ? Qui devrait décider de quoi ? Y-a-t-il pas un risque pour l'unité nationale ? Toutes ces questions sont sur la table depuis des décennies sans que de réponses soient véritablement apportées et surtout pas la loi de janvier 2015. Une chose est sûre la promesse de la réalisation d'économies de fonctionnement avec le regroupement des régions n'a pas été tenue.

La constance de la démarche alsacienne a au moins le mérite de remettre la question de notre organisation territoriale au cœur du débat politique, et cela à 12 mois des élections présidentielles. La question est intéressante : devons-nous aller décentraliser d'avantage avec une organisation de type fédérale comme chez plusieurs de nos voisins européens ?

En définitive, on pourrait remercier les alsaciens. Ils vont peut-être faire bouger les lignes permettant à notre pays de se doter enfin d'une gouvernance plus représentative et mieux partagée.

Partenariat Initiative Terres de Vaucluse et GSE : la force du collectif au service du territoire

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



La plateforme Initiative Terres de Vaucluse vient de renouveler sa convention de partenariat avec le groupe avignonnais GSE. L'occasion pour les 'patrons' des deux structures de rappeler leur attachement viscéral au développement de leur territoire ainsi que de porter un message de confiance pour tous les entrepreneurs locaux en cette période d'incertitude.

Le premier, Christophe Emprin, est le président d'Initiative Terres de Vaucluse depuis 2018. C'est aussi le dirigeant de Pack Solutions, une société de gestion de portefeuilles de produits de prévoyance et d'assurance implantée aux Angles, l'une des plus importantes entreprises du Gard avignonnais.
L'autre c'est Roland Paul, le président du groupe GSE, l'une des pépites avignonnaises de l'économie vauclusienne et l'un des plus anciens partenaires privés de la plateforme d'accompagnement et de financement. Ensemble, ils viennent de renouveler leur partenariat afin de faciliter le soutien des porteurs de projets, des créateurs ou des repreneurs d'entreprise par Initiative Terres de Vaucluse. Objectif : participer au développement économique du territoire.

32,3M€ injectés dans l'économie vauclusienne par effet de levier en 2024

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Pour y arriver, il faut reconnaître que la structure créée en 1998 sous l'impulsion de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, du Département du Vaucluse, de collectivités locales, de la Caisse des Dépôts ainsi que de chefs d'entreprises et de partenaires bancaires ne chôme pas.

En 2024, la trentaine de collaborateurs du réseau dirigé par Hicham Bourohi, épaulés par 250 bénévoles (voir encadré), a accompagné 809 porteurs de projet. Parmi eux, 442 ont été financés cette année permettant la création ou le maintien de 643 emplois. Pour cela, il aura fallu mobiliser près de 4 M€ de prêts d'honneur, générant par effet de levier 32,3M€ dans l'économie locale via la participation des établissements financiers et l'apport des entrepreneurs.

> « Il y a beaucoup d'énergie dans ce territoire Terres de Vaucluse. »
>
> *Christophe Emprin, président d'Initiative Terres de Vaucluse*

« Il y a beaucoup d'énergie dans ce territoire Terres de Vaucluse, constate Christophe Emprin. Il y a énormément d'énergie créatrice et d'énergie innovante. Simplement, il faut aller la débusquer, aller la chercher dans les moindres recoins : dans les territoire ruraux, urbains, les quartiers de la politique de la ville… »
Pour faire ce travail de terrain, outre son siège du Pontet, Initiative Terres de Vaucluse s'appuie aussi sur ses antennes et points d'accueil d'Orange, Sorgues, Avignon, Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue, Lourmarin et Apt afin de mailler le département.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Christophe Emprin, président d'Initiative Terres de Vaucluse, et Roland Paul, président de GSE lors de la signature de leur renouvellement de partenariat. Crédit : Echo du mardi/LG

« Notre réseau est au plus proche des porteurs des projets, poursuit le président d'Initiative Terres de Vaucluse. Cette notion de proximité et d'ancrage, c'est qui donne confiance aux porteurs de projets quand ils viennent auprès de nous trouver des réponses. Au-delà même des solutions de financements, ils viennent aussi chercher un accompagnement humain. Parce que l'entreprise n'est rien sans l'humain. Cela peut paraître une évidence, mais l'entreprise doit toujours être à hauteur d'homme car les projets ne fonctionnent que parce qu'il y a des femmes et des hommes qui y sont impliqués. »

> « Quand on prend soin de l'humain, on reçoit beaucoup en échange. »
>
> *Roland Paul, président de GSE*

« Il y a deux ans, nous avons décidé de devenir une entreprise à mission, confirme Roland Paul, président de GSE. Pour cela, nous avons interrogé nos salariés pour savoir ce qu'était notre mission. Il est ressorti trois points essentiels. Le premier, c'était de concevoir et bâtir dans le respect de la nature avec la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

nécessité absolue de faire attention à son environnement. Le deuxième, c'était de prospérer en prenant soin de l'humain. Quand on prend soin de l'humain, on reçoit beaucoup en échange. Enfin, le troisième point, c'était d'être au service des territoires. Parce qu'on ne fait rien, si on n'est pas correctement installé dans les territoires. Et pour faire partie de cet écosystème il faut échanger avec lui. »

S'adapter à la réalité du terrain

Si Initiative Terres de Vaucluse donne accès à de très nombreux dispositifs d'actions, Christophe Emprin rappelle que le rôle la plateforme qu'il préside « est de s'adapter à chacune des particularités du territoire où elle intervient. Parce qu'évidemment quand vous êtes dans une commune rurale dans le Luberon ou quand vous êtes dans un quartier difficile d'Avignon ou de Cavaillon, ou que vous êtes en train de redynamiser les commerces d'un centre-ville on ne peut pas proposer la même offre. Notre boulot c'est donc d'imaginer les bons dispositifs appliqués à chacune des spécificités du territoire. »

« Ne pas se couper de ses racines a beaucoup de sens, insiste la patron de GSE afin de souligner son attachement à son territoire. C'est à la fois affectif de vouloir développer son propre territoire, mais c'est aussi faire preuve de pragmatisme car une entreprise, c'est comme l'humain, ce sont les mains tendues qui font que l'on se développe. Ici, il y a beaucoup de mains tendues, c'est pour ça que je suis très heureux d'être dans ce territoire. D'ailleurs, lorsque que nous avons été repris il y a 6 ans par le groupe allemandt Goldbeck, ils nous ont dit : 'GSE c'est une entreprise qui a les pieds dans la terre et qui a les pieds dans le territoire'. Nous, nous sommes développés qu'avec des gens proches des territoires. »

> « Un territoire est sinistré quand il est désuni, quand il est désorganisé. »
>
> *Christophe Emprin*

« On dit souvent que le Vaucluse est une zone sinistrée, rappelle Christophe Emprin. Pourtant, je pense qu'aucun territoire, quelle que soit sa position géographique, est totalement sinistré. Il l'est quand il y a désunion, quand il est désorganisé. Quand il n'y a pas cette volonté de faire ensemble qui, pour moi, est un critère essentiel. J'ai une conviction : aucun écosystème ne peut fonctionner seul. Un réseau associatif seul ne peut pas vivre, que ce soit dans un domaine social, culturel ou économique. Une collectivité territoriale ne peut tout faire toute seule, surtout dans un contexte de paupérisation des fonds publics. Les entreprises, grandes et petites ne peuvent pas fonctionner seules, elles ne sont pas hors sol. Ce qui fonctionne sur notre territoire c'est justement, qu'à un moment donné, ces différents écosystèmes, entreprises et grandes entreprises, collectivités territoriales et collectivités publiques, réseaux associatifs ont décidé de faire ensemble, d'additionner leurs forces, leurs énergies et leurs idées pour faire en sorte que ce territoire se développe. »

Le plus ancien partenaire privé

Afin de renforcer son action, Initiative Terres de Vaucluse a donc renouvelé son partenariat avec GSE, qui constitue le plus ancien partenaire privé de la plateforme d'accompagnement. A ce titre, l'entreprise avignonnaise apporte donc une participation financière (dont les deux tiers sont fiscalement déductibles) ainsi qu'un accompagnement humain des porteurs de projets.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

97% de taux de pérennisation

Les porteurs de projet accompagnés par Initiative Terres de Vaucluse affichent un taux de pérennité de 97% à 3 ans. Au niveau national, une entreprise sur deux non-accompagnées n'atteint pas sa 3e année d'existence. A 5 ans, ce taux de survie est encore de 95% pour les projets soutenus par Initiative Terres de Vaucluse qui figure parmi les 206 plateformes du réseau Initiative France, 1er réseau d'accompagnement et de financement de la création, reprise et développement d'entreprises.

« Les partenariats privés prennent encore plus de sens aujourd'hui qu'hier, assure Christophe Emprin, car les fonds publics vont avoir tendance à se tarir. Il faut donc que l'on pérennise et que l'on équilibre nos financements et notre fonctionnement. Ce partenariat avec GSE, le partenaire privé le plus ancien du réseau, s'inscrit dans cette histoire de confiance faite pour s'inscrire sur la durée. Un contrat de confiance dans le temps qui rassure nos porteurs de projets, nos financeurs et finalement tout l'écosystème de notre territoire. »

> « La réussite, ce n'est pas qu'un chiffre d'affaires. »
>
> *Roland Paul*

« Les gens font confiance aux entreprises, souligne Roland Paul, également président du Medef de Vaucluse. Aujourd'hui, plus de 60% des français font confiance à l'institution entreprise. C'est largement plus que pour l'institution politique. C'est bien dommage, mais c'est une réalité. Nous avons donc un vrai devoir en matière de développement car on nous fait confiance pour relever les défis économiques et les défis sociaux. »

« La réussite, ce n'est pas qu'un chiffre d'affaires qui monte au ciel, poursuit le patron de GSE. La réussite c'est d'avoir des clients satisfaits parce que l'on a fait du bon travail. La réussite, c'est d'avoir des salariés satisfaits. »

> « Il existe encore des acteurs qui croient profondément dans la force du collectif. »
>
> *Hicham Bourohi, directeur d'Initiative Terres de Vaucluse*

« Il est essentiel de rappeler qu'il existe encore des acteurs qui croient profondément dans l'avenir, dans la responsabilité, dans la force du collectif, remarque Hicham Bourohi, directeur d'Initiative Terres de Vaucluse. Ce partenariat est plus qu'une signature. C'est aussi un message d'espoir, adressé par deux hommes qui partagent une vision commune, celle du développement durable, humain et ambitieux. Deux dirigeants qui, chacun à leur manière, incarnent la confiance dans l'avenir et la volonté d'agir ici, sur ce territoire qu'ils connaissent et qu'ils aiment. Un message adressé à tous les entrepreneurs, notamment du département de Vaucluse, qui créent, qui innovent, qui embauchent et qui chaque jour participent à faire vivre notre économie locale. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

L.G.

Un soutien sans faille des bénévoles
Le réseau Initiative Terres de Vaucluse peut compter sur le soutien de plus de 250 bénévoles. Au travers de réunions techniques, de comité d'agréments, d'ateliers de travail ou bien encore d'ateliers thématiques ces derniers rencontrent et conseillent les porteurs de projets ou les jeunes entrepreneurs.
« C'est dans ces moments-là, durant les 3 premières années de leur activité surtout, que ces personnes ont besoin le plus d'être entourées, insiste Christophe Emprin, président d'Initiative Terres de Vaucluse. Durant cette période où vous n'intéressez absolument pas les banques et les fonds d'investissement. Quand on est dans une espèce de no man's land dans l'accompagnement financier. C'est là, qu'il faut de l'accompagnement, du conseil, de l'attention, de la bienveillance et parfois tout simplement du soutien psychologique pour traverser cette période difficile. C'est ce que font nos bénévoles au quotidien. »

Aberration administrative : un élu vauclusien tente enfin de faire bouger les lignes



Le sénateur vauclusien Jean-Baptiste Blanc vient de solliciter le Conseil d'Etat afin de mettre fin à une aberration administrative. Depuis 3 ans les Vauclusiens ne dépendent plus de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Marseille mais de Toulouse en ce qui concerne les recours contentieux relevant du tribunal administratif.

Certes, il s'agit d'un petit pas, mais il a le mérite d'exister. En effet, dans un département avec une enclave, une commune (Pertuis) intégrée dans une métropole (Aix-Marseille) située dans un autre département (les Bouches-du-Rhône), un canton complet (celui de Villeneuve-lès-Avignon) entièrement intégré dans une agglomération (le Grand Avignon) qui ne sont pas dans le même département ni la même région et, enfin, un chef-lieu dont le bassin de vie est à cheval sur 3 départements et 2 régions constituant la 2e zone inter-régionale d'emploi de France après celle de Roissy-Charles De Gaulle ainsi que la seule agglomération française coupée en 2 zones scolaires, il y aurait pourtant beaucoup à faire pour les élus en matière de cohérence administrative…

Toulouse plutôt que Marseille ou Lyon !
C'est donc dans cette logique de réalité du territoire, que le sénateur vauclusien Jean-Baptiste Blanc vient de rencontrer Thierry-Xavier Girardot, secrétaire général du Conseil d'État, pour évoquer la carte actuelle de la justice administrative. La raison ? Depuis le 1er mars 2022 le tribunal administratif de Nîmes, dont dépend celui d'Avignon, est couvert par la cour administrative d'appel de Toulouse. Conséquence ? Les requérants d'Avignon doivent faire près de 350km de route pour trancher leurs conflits avec une autorité administrative.
Une aberration que dénonçait déjà il y a 3 ans Jean-Baptiste Blanc pour qui « ce décret rédigé de Paris va, une nouvelle fois, à l'encontre des intérêts des concitoyens et de notre territoire. »

> « L'objectif étant de garantir l'égalité d'accès pour tous les Vauclusiens pour une justice plus accessible, plus proche, et plus juste. »
>
> *Jean-Baptiste Blanc, sénateur de Vaucluse*

Un bilan carbone désastreux
Effectivement, outre la perte de temps on ne peut que s'étonner d'une telle situation à l'heure où l'empreinte carbone est devenue l'affaire de tous, mais surtout des autres.
Pour mémoire, depuis 2006, les recours contentieux du Vaucluse relèvent du tribunal administratif de Nîmes mais les appels contre les décisions de ce tribunal étaient jugés à Marseille. Avec la création de la cour administrative d'appel de Toulouse, tout se juge désormais dans la capitale occitane. Dès lors, les requérants d'Avignon doivent parcourir 332km pour rallier Toulouse contre 104km pour rejoindre Marseille… Même la cour administrative de Lyon serait encore plus près (231km) !

Garantir l'égalité d'accès pour tous les Vauclusiens
« Ce double éloignement géographique constitue une véritable difficulté pour les justiciables et les professionnels du droit vauclusien, insiste le sénateur. C'est pour cela que nous avons échangé avec le secrétaire général du Conseil d'Etat sur la possibilité de réintégrer le département du Vaucluse dans le ressort de la cour administrative d'appel de Marseille, plus proche géographiquement et historiquement plus cohérente. L'objectif étant de garantir l'égalité d'accès pour tous les Vauclusiens pour une justice

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

plus accessible, plus proche, et plus juste. »

Comment les vauclusiens vont devoir polluer pour que justice leur soit rendue

Le loup est à l'affiche du nouveau Ventoux Magazine



Le 64e Ventoux Magazine vient de paraître. La présence du loup en Vaucluse, la forêt de Bédoin, les Pagas du Ventoux, ou encore les bénévoles au secours des animaux sauvages sont mis en lumière dans ce nouveau numéro printanier.

À la Une du nouveau Ventoux Magazine, on trouve un dossier sur le loup, présent en Vaucluse depuis une quinzaine d'années. Ce n'est pas le seul animal à apparaître dans cette nouvelle édition. Les Pagas du Ventoux et les animaux sauvages en détresse sont eux aussi, à l'honneur, dans ce 64e numéro.

Le lecteur pourra trouver l'inspiration à travers des portraits fascinants tels que celui de l'artiste Alexia Carr, ou encore ceux des artisanes Solange Chivas, fabricante d'archets de violon, d'alto, de violoncelle

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

et de contrebasse, et Jennifer Bachelard qui travaille le bois, l'art et la matière pour fabriquer des meubles. L'Atelier de chauffe, à Pernes-les-Fontaines, sera aussi mis en avant.

Comme dans chaque numéro, on trouve également des idées de sortie dans le Vaucluse, la Drôme et les Alpes-de-Haute-Provence, mais aussi des inspiration culinaires pour régaler nos papilles. Dans ce 64e magazine, Glenn Viel, chef de l'Oustau de Baumanière et Michel Hulin, chef de la Cabro d'Or à Baumanière aux Baux-de-Provence, délivreront leurs recettes.

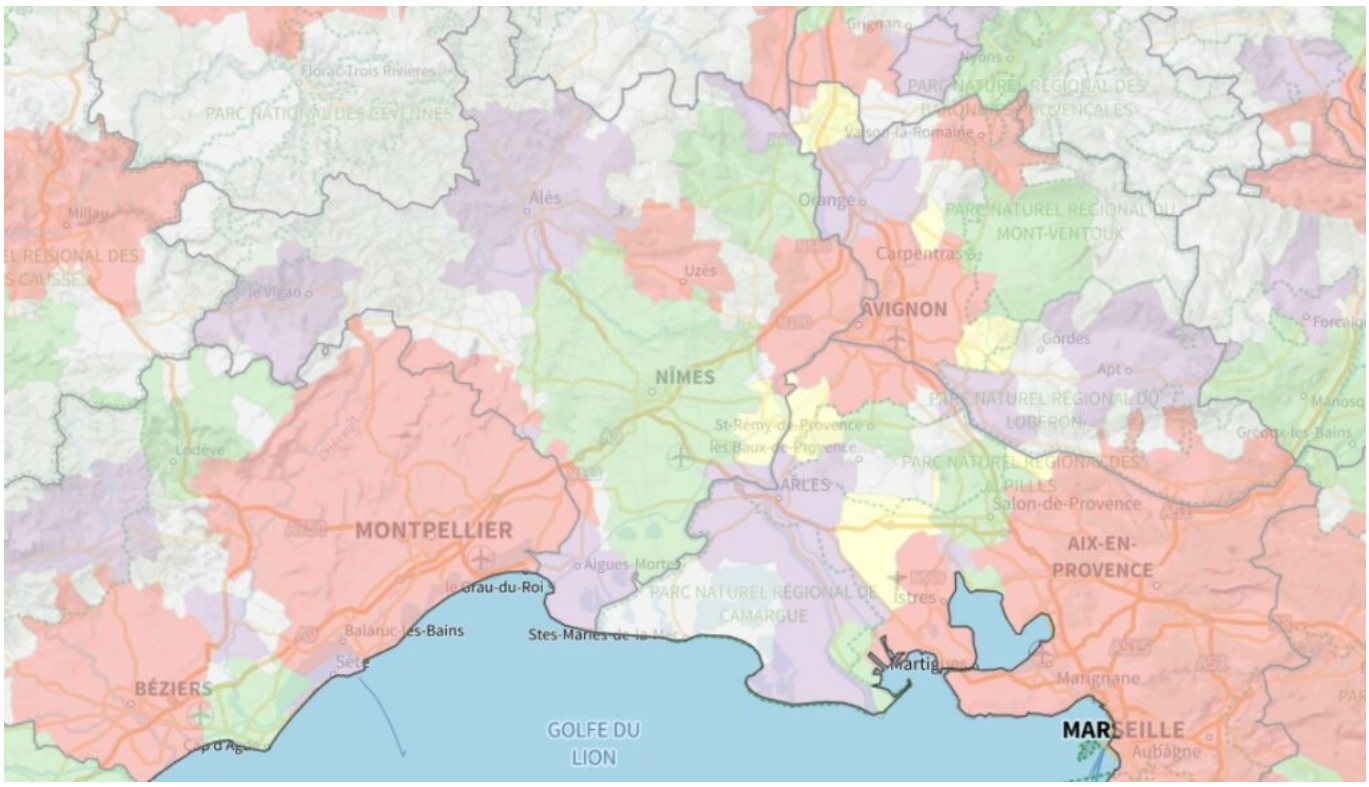
Pour vous procurer le 64e Ventoux Magazine, cliquez ici.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Réforme territoriale : Et si le Vaucluse ne comptait bientôt que 10 communes ?



Alors que le président de la République a confié en novembre dernier au député Renaissance et ancien ministre Éric Woerth la mission de simplifier, clarifier et rendre plus efficace l'action publique, l'Institut Terram vient de publier un audacieux rapport intitulé 'Réforme territoriale : pour une démocratie locale à l'échelle des bassins de vie. Anticipant les propositions qu'Éric Woerth devrait dévoiler dans quelques semaines, ce groupe de réflexion multidisciplinaire sur l'étude des territoires envisage notamment de réduire drastiquement le nombre de communes en France en les 'calquant' sur le périmètre des aires d'attraction. Objectif ? Replacer le citoyen-habitant au centre du dispositif tout en redonnant la puissance de décision aux maires. Dans cette logique de redécoupage administratif, quelles pourraient être les conséquences pour les 151 communes de Vaucluse ?

« Alors qu'au début du XXe siècle on parcourait en moyenne 4 kilomètres par jour – le diamètre moyen des communes en France –, nous en réalisons aujourd'hui 40 quotidiennement », expliquent le dernier rapport de l'Institut Terram. Dans ce document de 40 pages intitulé 'Réforme territoriale : pour une démocratie locale à l'échelle des bassins de vie', les deux co-auteurs (Jean Coldefy, ingénieur de l'École

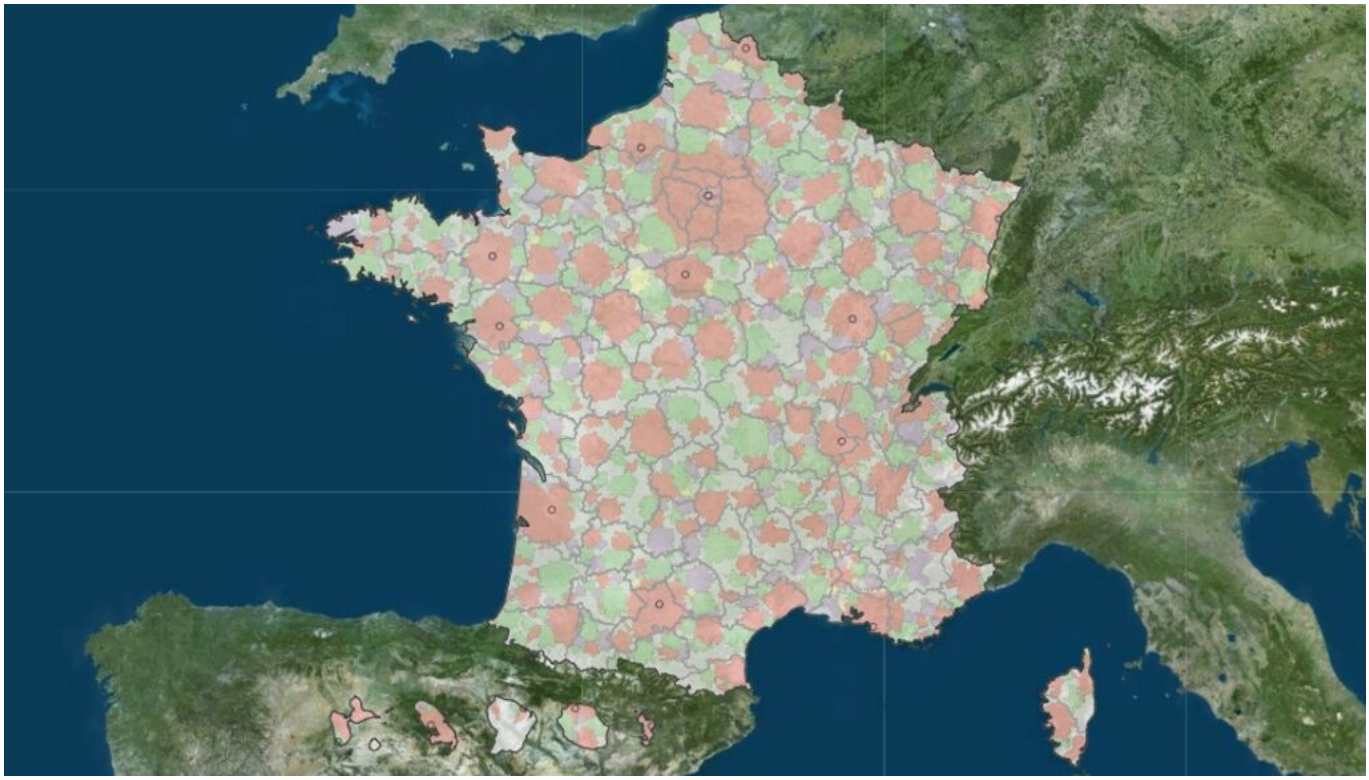
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

centrale de Lille, et Jacques Lévy, chercheur en science du social) rappellent que « le bassin de vie – là où l'on réside, où l'on travaille, où l'on se soigne, où l'on se divertit… – est ainsi devenu 10 fois plus grand que la maille communale. Cela conduit à une incohérence majeure : le périmètre du quotidien n'est plus en adéquation avec le périmètre électoral communal.

> « Le périmètre du quotidien n'est plus en adéquation avec le périmètre électoral communal. »

« La France a un morcellement communal unique à l'échelle mondiale », poursuivent les deux experts qui constatent également : « Comme la commune est de taille trop restreinte pour gérer l'aménagement, la mobilité, l'eau, les déchets et l'économie, la loi a institué des groupements de communes, les communautés de communes ou d'agglomération. Mais celles-ci sont encore de taille trop réduite pour gérer ces thématiques. En conséquence, des groupements de groupements de communes ont été mis en place : des syndicats de communautés de communes et d'agglomération. Toutes ces structures intercommunales ne sont pas soumises au suffrage universel alors qu'elles portent pourtant les enjeux essentiels du quotidien. »



En France, l'Insee dénombre 699 aires d'attraction dont une dizaine dans le Vaucluse. © Insee

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Une organisation complexe illisible pour le citoyen

Selon le rapport de l'Institut Terram, on dénombrait 46 225 communes et structures de coopération intercommunale en 2022 dans l'Hexagone. Dans le même temps, l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) a identifié 699 aires d'attraction. Des 'bassins de vie' pour Jean Coldefy et Jacques Lévy qui sont 64 fois moins nombreux que les structures communales actuelles.

> « La multiplication des lieux de pouvoir alourdit les processus de décision. »

« Cette organisation complexe est illisible pour le citoyen, elle multiplie les lieux de pouvoir et alourdit par là même les processus de décision. Elle a par ailleurs généré d'importants surcoûts, financés par une forte augmentation des impôts locaux. Les difficultés actuelles d'étalement urbain, de mobilité, de logement et d'affaiblissement du vivre ensemble par la spécialisation sociale des territoires trouvent leur origine dans cette gestion communale à l'échelle d'une maille géographique trop petite, inadaptée aux enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui. »

Favoriser une meilleure représentativité démocratique

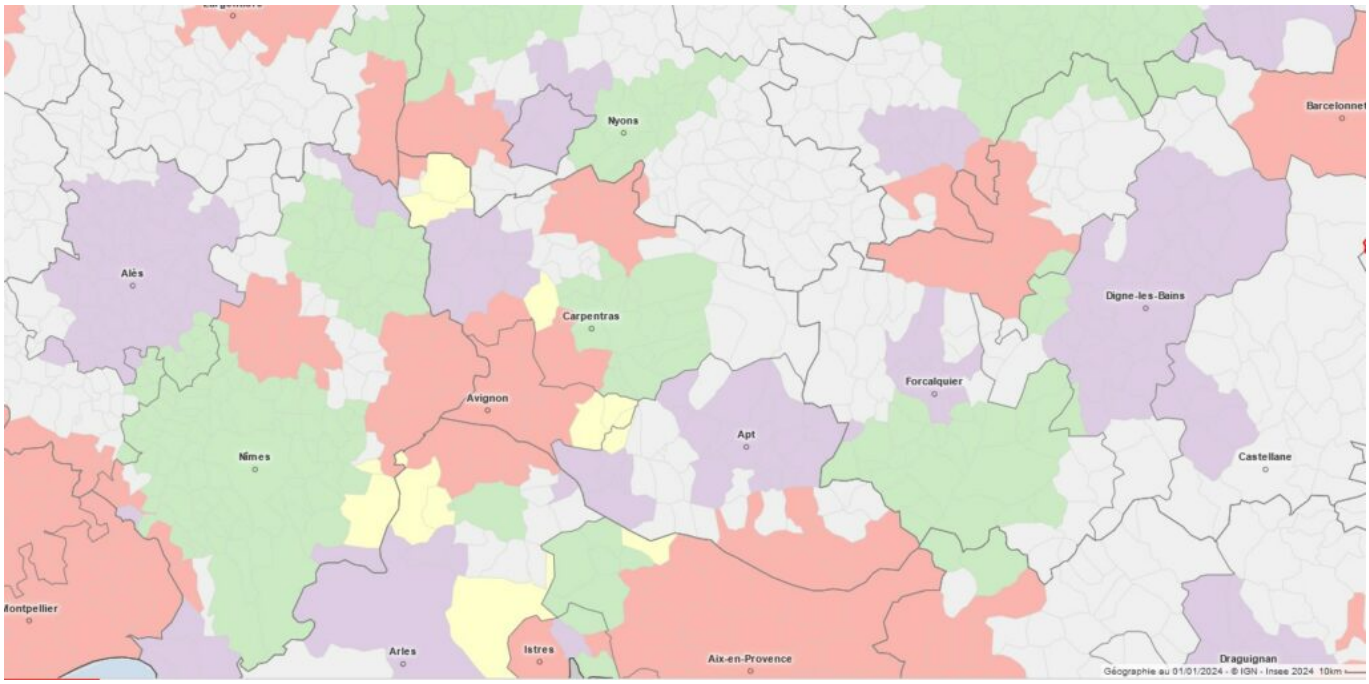
De quoi également poser par ailleurs des problèmes de représentativité démocratique « puisque le principe d'avoir a minima chaque commune représentée dans les conseils de métropole ou d'agglomération conduit à ce qu'une coalition de petites communes ait un poids politique sans commune mesure avec son poids démographique ».

Afin de sortir de cette situation l'étude préconise de proposer « nouveau paradigme de la gouvernance locale cohérente avec les bassins de vie des Français. Si l'on veut éviter que le passé paralyse le présent, il faut parler politique avec l'ampleur et l'ambition nécessaires », insistent les deux auteurs.

Ces derniers estiment ainsi qu'il faut s'appuyer sur 3 principes de base afin de disposer d'une gouvernance « territoriale lisible, efficace et juste ». A savoir : « la recherche d'une cohérence entre les espaces de vie des Français et les territoires politiques », « la responsabilité et donc l'autonomie financière des gouvernements locaux », ainsi que « la solidarité entre habitants et espaces impliquant la prise en compte des impacts de décision sur les espaces voisins et de privilégier les démarches coopératives avec les autres échelons ».

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Le périmètre des aires d'attractions vauclusiennes défini actuellement par l'Insee. © Insee

Diviser par 64 fois le nombre de structures communales

Dans ce cadre, le rapport préconise donc que ces 699 aires d'attraction des villes, constituant les bassins de vie quotidiens de 93% des Français, deviennent demain des communes.

« On ajouterait à ces 700 communes les quelque 200 autres communautés de communes non polarisées économiquement sur les villes, sur la base des communautés de communes actuelles, complète l'étude. Avec cette concordance entre espaces de vie et espaces électoraux, la France serait organisée en environ 900 territoires locaux, de taille variable. »

De 34 900 communes, ainsi que de 1 255 établissements de coopération intercommunale (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles) et 8 777 syndicats, la France compterait alors moins d'un millier de communes.

De 151 à 10 communes en Vaucluse

En appliquant ces critères au Vaucluse, notre département ne compterait potentiellement qu'une dizaine de communes (voir tableau ci-dessous). Ainsi, en calquant ce découpage aux aires d'attraction locales c'est Avignon qui constituerait le principal nouvel ensemble en Vaucluse. La cité des papes regrouperait 48 communes dont plus de la moitié hors du département (19 dans le Gard et 10 dans les Bouches-du-Rhône). De quoi résoudre enfin les problématiques parfois ubuesques de ce bassin de vie à cheval sur 2 régions, 3 départements et 2 zones scolaires ?

Avec respectivement 21 et 18 communes, c'est Carpentras et Apt qui regrouperait ensuite le plus grands nombre villes et villages dans le Vaucluse. Vaison-la-Romaine (14 communes), Valréas (12) et Orange (10) constituerait également des ensembles imposants. A l'inverse, Cavaillon (6 communes) l'Isle-sur-la-Sorgue (4) et Bollène (2) s'élargiraient sur des périmètres moins larges.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Commune centre	Nombre de communes dans l'aire d'attraction	Population totale
Montpellier	161	813 272
Marseille	115	1 879 601
Nîmes	92	347 033
Valence	71	255 750
Alès	64	132 041
Avignon	48	337 039
Montélimar	45	100 095
Bagnols-sur-Cèze	30	47 786
Manosque	30	69 392
Carpentras	21	63 489
Sisteron	21	17 325
Apt	18	24 714
Uzès	18	19 654
Nyons	17	12 524
Pierrelatte	17	47 282
Vaison-la-Romaine	14	15 580
Valréas	12	17 845
Orange	10	54 503
Forcalquier	7	8 268
Cavaillon	6	42 213
Salon-de-Provence	6	68 681
Pont-Saint-Esprit	5	14 750
Beaucaire	5	35 614
L'Isle-sur-la-Sorgue	4	23 166
Arles	4	59 392
Bollène	2	17 538
Saint-Rémy-de-Provence	2	10 208

©Mise en forme l'Echo du mardi-Source Insee Aire d'attraction des villes 2020 (les aires vauclusiennes sont surlignées en jaune)

Une 10e super-commune vauclusienne autour de Sault ?

Selon l'Insee, toutes les communes vauclusiennes ne sont pas forcément rattachées à une aire d'attraction. Elles se situent principalement autour des Dentelles de Montmirail (10 communes de Sainte-Cécile-les-Vignes à La Roque-d'Alric), autour de Coustellet (9 communes de Gordes jusqu'à la Durance) ainsi que quelques-unes disséminées dans le Luberon (Buoux, Lourmarin, Cucuron, Sannes, Grambois, Peypin-d'Aigues, Vitrolles-en-Luberon et La Bastide-des-Jourdans) qui pourraient intégrer à leur convenance tel ou tel nouvel ensemble.

A cela s'ajoutent, les communes 'non-affectées' localisées au pied du versant Nord du Ventoux et du plateau de Sault (11 communes en Vaucluse mais aussi une douzaine dans les Alpes-de-Haute-Provence et bien encore davantage dans le Sud-Est de la Drôme). De quoi justifier peut-être la création d'une 10e super-commune vauclusienne autour de Sault ?

Par ailleurs, il ne faut pas non plus oublier les 12 communes vauclusiennes du Sud Luberon, à commencer par Pertuis, qui font partie des 115 communes de l'aire d'attraction de Marseille-Aix.

Outre le 'Mega Marseille', d'autres ensembles imposants verraient aussi le jour chez nos voisins. A commencer par Montpellier (regroupement de 161 communes), Nîmes (92), Valence (71), Alès (64) et Montélimar (45). Dans une moindre mesure, Bagnols-sur-Cèze (30), Manosque (30), Sisteron (21), Uzès (18), Nyons (17) et Pierrelatte (17) s'étendraient sur des territoires cohérents de bonne taille également. Cela serait moins le cas avec Forcalquier (7), Salon-de-Provence (6), Pont-Saint-Esprit (5), Beaucaire (5), Arles (4) et Saint-Rémy-de-Provence (2).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Première tentative de dépoussiérage avec la réforme des collectivités territoriales de 2010

Dans tous les cas, cette dynamique de regroupement afin de lutter contre l'éparpillement décisionnaire n'est pas sans rappeler les grandes manœuvres qui, en 2011 et 2012, avaient précédé le schéma départemental de coopération intercommunale de Vaucluse. Ce schéma avait alors pour objet de rationaliser la carte de l'intercommunalité conformément aux orientations de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. A cette époque, différents scénarii avaient été imaginés par les services de l'Etat ainsi que la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Plusieurs hypothèses de périmètre avaient ainsi alors émergé : des plus frileuses aux plus audacieuses. Certes, il ne s'agissait que des frontières intercommunales plutôt que la création de très grandes communes comme le propose le rapport de l'institut Terram mais certaines propositions ébauchaient déjà les grandes lignes des aires d'attraction vauclusiennes actuelles. Finalement, malgré la volonté de faire bouger les lignes de François Burdeyron, le préfet de vaucluse d'alors, l'Etat avait finalement opté pour un redécoupage à minima des limites intercommunales. Tout changer pour que rien ne change.



En 2011, plusieurs hypothèses de rapprochement des intercommunalités vauclusiennes avaient été envisagées dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Parmi elles, celle prenant en compte les bassins de vie de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

l'époque est celle qui serait la plus proche des aires d'attraction définies par l'Insee aujourd'hui. © Echo du mardi

Mieux faire du logement, de la mobilité ou de l'aménagement

Pourtant, ce changement d'échelle ne serait pas sans conséquence sur les décisions politiques du quotidien. En effet, pour Jean Coldefy et Jacques Lévy, la proposition de réforme territoriale du rapport de l'Institut Terram permettrait aux collectivités d'être en mesure de répondre aux grands défis de demain : la réduction des émissions de CO2, l'augmentation de l'offre de logement ainsi qu'une bonne gestion des conséquences de la loi Zan (Zéro artificialisation nette).

La diminution du CO2 passerait notamment par un développement des transports en commun avec un financement à construire impliquant l'État, les Régions et les agglomérations. Le tout « en intégrant non seulement les grands pôles urbains mais toutes leurs périphéries, avec une seule autorité pilotant les transports urbains et périurbains afin de faciliter les solutions de mobilités ».

Pour l'occupation des sols, « avec l'objectif du ZAN visant à limiter l'occupation des sols qui suscite des questionnements de la part des maires face à une politique qualifiée d'étatiste et d'indifférenciée alors que la situation des territoires est diverse », il faut favoriser « l'équilibre requis par la transition écologique sur les consommations d'espace à une échelle bien plus vaste qu'actuellement ». Une échelle « cohérente avec les besoins de nature qu'expriment les Français, mais aussi de logement et de développement économique ».

Enfin, toujours au niveau du logement il faut impulser « une augmentation de l'offre, alors que nous vivons une crise aiguë dans les grandes villes et leur périurbain qui met les maires en première ligne, lesquels appellent l'État à la rescousse ». Dans ce cadre, il semble impératif de « sortir du malthusianisme actuel qui génère la non-mixité sociale et la crise de l'offre de logement ».

> « Distinguer le lieu de définition des politiques, qui à l'évidence doit être celui de l'aire urbaine, de celui de leur mise en œuvre, qui, doit être décentralisé. »

Les communes actuelles deviendraient des arrondissements

« Cette échelle bien plus vaste comporte des avantages évidents de cohérence, d'efficacité, de solidarité et de lisibilité, estime le rapport. Certes, elle comporte également des risques, comme le gigantisme ou la bureaucratie, et pour éviter ce travers il faut distinguer le lieu de définition des politiques, qui à l'évidence doit être celui de l'aire urbaine, de celui de leur mise en œuvre, qui, si la taille de l'aire est importante, devrait être décentralisé. À cette échelle de pilotage des grands enjeux territoriaux et sociaux, il est indispensable d'adjoindre un échelon de proximité, qui devrait être assuré par les communes actuelles qui deviendraient des arrondissements, avec des budgets de proximité dédiés pour gérer des projets d'intérêts purement locaux. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

> « Demain, le maire sera plus puissant parce qu'il sera à la bonne échelle, celle du bassin de vie. »

Davantage de démocratie directe pour donner plus de puissance aux maires

« Le système électoral de ce nouveau gouvernement des villes remplacerait le dispositif actuel des élections municipales fragmentées et s'appuierait sur le suffrage universel direct, permettant l'élection légitime d'un maire pour la nouvelle collectivité locale à l'échelle de l'aire urbaine, poursuit l'ambitieux document de prospective. Les circonscriptions électorales seraient calées sur les périmètres des communautés de communes actuelles et des grandes communes des pôles urbains, permettant ainsi d'assurer des circonscriptions comparables en nombre d'habitants. Ceci assurerait à la fois la proximité avec les élus et une représentation plus juste démocratiquement puisque proportionnelle au poids démographique et non en fonction du nombre de communes. »

« Demain, le maire sera plus puissant parce qu'il sera à la bonne échelle, celle du bassin de vie, et non plus inséré dans une multitude d'autorités agissant à des échelles trop réduites. La transformation proposée se fera par des évolutions progressives, éclairées par des instances indépendantes et par des incitations de l'État. Déjà, certains territoires en France ont compris l'enjeu et avancent, tels Le Havre, Cherbourg ou Reims, qui ont fusionné les communautés d'agglomération et de communes pour se mettre à l'échelle de l'aire urbaine. Il faut suivre la voie de ces pionniers et leur donner les moyens d'amplifier encore le chemin qu'ils tracent », préconise le rapport l'Institut Terram. Une véritable révolution dans un pays si conservateur en matière de découpage administratif.

Pour consulter le rapport de l'institut Terram dans son intégralité, cliquez sur l'image ci-dessous

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Le nouveau Ventoux Magazine printemps est paru



Le 60e numéro de Ventoux Magazine vient de paraître. L'occasion d'accueillir le printemps en beauté avec la découverte des trésors des gorges de la Nesque, un focus sur la bibliothèque-musée Inguimbertine à Carpentras, la célébration du centenaire de la commune de Vaison-la-Romaine, ou encore les délicieuses recettes de Xavier Mathieu du Phébus à Joucas.

Ce nouveau numéro printanier du Ventoux Magazine célèbre avec la ville de Vaison-la-Romaine le centenaire de son nom. Plusieurs caves coopératives fêtent également cette année le passage symbolique du siècle, l'occasion de faire un point d'étape sur ce modèle économique solidaire.

Puis, direction Carpentras pour découvrir en avant-première la bibliothèque-musée Inguimbertine avant sa réouverture dans un espace flambant neuf en avril. Côté nature, vous pourrez plonger dans le fabuleux canyon des gorges de la Nesque.

Quant à l'artisanat, vous découvrirez les ateliers de Mélanie Dupont avec ses origamis près de Buis-les-

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Baronnies, et de la boulangerie La Croûte céleste à Robion avec ses pains et ses gourmandises.

Ce numéro passera aussi par les hameaux oubliés de la Nesque, ainsi que par Travignon, hameau fantôme situé à une heure de marche de Saint-Saturnin-lès-Apt. Et avec l'arrivée du printemps vient l'envie de sortir de chez soi, vous découvrirez donc des idées de sorties dans le Vaucluse, la Drôme et les Alpes-de-Haute-Provence.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

SCOT Avignon : comment participer à l'élaboration du territoire de demain ?



Le Syndicat mixte du SCOT (schéma de cohérence territoriale) du bassin de vie d'Avignon organise deux réunions publiques les lundi 18 et mercredi 20 mars, qui donneront la parole aux habitants du territoire avignonnais sur l'élaboration du diagnostic territorial. Cette définition des grands enjeux d'aménagement sur le territoire viendra rythmer l'année 2024 avec plusieurs temps d'échanges prévus par la suite avec pour objectif une vision territorial homogène et cohérente pour 2045.

Le Syndicat mixte du Scot du bassin de vie d'Avignon invite les habitants du territoire avignonnais à venir participer aux deux réunions publiques qui auront lieu les lundi 18 et mercredi 20 mars avec pour thème : l'élaboration du diagnostic territorial.

Le premier rassemblement se tiendra au théâtre de la Roquette à Courthézon à 18h30 et le second se déroulera à la salle des fêtes du Pontet également à 18h30. Ces deux manifestations seront ouvertes à

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

tous afin de favoriser un temps d'échange et de réflexion des acteurs locaux sur les aménagements à venir sur leur territoire et les enjeux qui en découleront.

Qu'est-ce que le Scot ?

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) du bassin de vie d'Avignon est un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations pour l'aménagement du territoire pour les années à venir. Il a pour but d'apporter des changements urbains qui favorisent le développement économique, touristique et culturel tout en conservant la mixité et la diversité de la zone.

Ce plan d'action doit servir de référence en matière de politiques publiques qui sont menées sur les thèmes du logement, du transport, du cadre de vie et de la mise en valeur des différents espaces. Le Scot est également là pour soutenir et gérer les déplacements de manière efficace tout en ne dénaturant pas le patrimoine et les espaces naturels du territoire. Il a aussi une portée écoresponsable puisque les changements qu'il apporte ont pour objectif de protéger et restaurer les continuités écologiques. Le schéma de cohérence territoriale est conçu et pensé pour améliorer le bien-être général des habitants.

Quel est le rôle du syndicat mixte du Scot ?

Créé en 2004, le syndicat mixte du Scot du bassin de vie d'Avignon travaille sur l'élaboration et la réalisation du document d'aménagement global tout en prenant en compte les évolutions de son périmètre d'action. Ce dernier s'est considérablement élargi les dernières années et regroupe désormais plus de 34 communes qui se trouvent sur la région Paca et Occitanie, et rassemble 314 804 habitants.

Les deux départements qui sont particulièrement concernés par ce document d'urbanisme sont le Gard et le Vaucluse avec la présence sur le périmètre des communautés de communes d'Aygues Ouvèze Provence et du pays d'Orange en Provence ainsi que les communautés d'agglomération des Sorgues du Comtat et du Grand Avignon.

Pourquoi participer à ces réunions publiques ?

Depuis plusieurs mois maintenant, le Syndicat Mixte du Scot regroupe les avis des partenaires publics et poursuit la révision de son document, relancée en mai 2022. Plusieurs changements ont été nécessaires suite aux évolutions intercommunales et les nombreux changements opérés sur le territoire.

Les travaux lancés ayant pris du retard suite à la pandémie du covid-19, le document a été totalement repensé par le Syndicat Mixte du Scot qui a pris en compte les remarques et les constats des personnes publiques associées au projet. Le nouveau schéma est aujourd'hui suffisamment avancé pour pouvoir être présenter lors de ces réunions publiques et solliciter l'avis des habitants qui seront les premiers concernés. Ces derniers auront toute la liberté pour pouvoir exprimer leurs points de vue sur les besoins et les priorités des aménagements du futur.

Soucieux de l'importance d'informer ses habitants, le Syndicat Mixte du Scot souhaite que ces deux réunions publiques créent une synergie de réflexion et d'engagement auprès des acteurs locaux.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

L'institution proposera par la suite d'autres temps d'échanges durant l'année 2024 pour suivre l'avancée du projet et la finalisation du document.

L'implication et l'avis des habitants semble primordial pour le Syndicat Mixte du Scot pour mener à bien son cap pour le territoire à l'horizon 2045. Le travail sur les enjeux stratégiques concernant l'occupation du sol, la logistique commerciale, l'agriculture et les énergies renouvelables seront au cœur des discussions de ces deux « meetings » » et de ceux à venir pour construire le territoire de demain en toute homogénéité.

Infos pratiques : réunions publiques « présentation des premiers éléments du diagnostic territorial ». Lundi 18 mars 2024,18h30. Théâtre de la Roquette. 1 boulevard Jean Vilar, 84350 Courthézon. Mercredi 20 mars 2024, 18h30. Salle des fêtes du Pontet. 304 avenue Vendôme, 84130 Le Pontet.
Pour s'informer, s'exprimer et faire remonter leurs réflexions et remarques tout au long de la procédure, rendez-vous sur le site ou via l'adresse contact@scot-bva.fr dans les cahiers de concertations à leur disposition aux sièges du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon et de nos 4 EPCI (Grand Avignon, Sorgues du Comtat, Pays d'Orange en Provence, Aygues Ouvèze en Provence)

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

© SMBVA

Le CESER, miroir de notre société, scrute depuis 50 ans nos évolutions



Le CESER (Conseil Economique, Social, Environnemental et Régional) a 50 ans. Il a été institué par la loi du 5 juillet 1972 comme la 2ème Assemblée régionale (avec le Conseil Régional de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur) et « il a la charge de donner son avis sur l'évaluation des politiques publiques. Ses réflexions nourrissent le débat d'idées et alertent les élus sur les attentes de la société civile dans sa grande diversité ».

Vendredi 8 juillet, la Commission Prospective du CESER Sud a auditionné Stéphane Lhermitte,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

polytechnicien, directeur-adjoint de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) de PACA. « Entre la prise de décision d'un infrastructure et sa réalisation, il se passe des décennies » disait en amont le président de la Commission, Patrick Heintz, « Par exemple, le tunnel qui traverse Toulon a pris 40 ans pour relier l'est et l'ouest de la ville. A Avignon, on parle de la LEO depuis 1987, et à ce jour, une seule petite portion a été construite, c'est dire si le long terme joue à fond, alors quelles sont les tendances lourdes pour la période 2020-2030? ».

Pour répondre à cette immense question, Stéphane Lhermitte a brossé l'état de la Région Sud, sa démographie, ses données socio-économiques, son territoire, les inégalités de sa population, ses richesses, les changements climatiques possibles et les enjeux à moyen terme.

« Avec 5 081 191 habitants à ce jour, notre région est la 7ème de France (derrière Ile de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Hauts de France, Occitanie et Grand Est). Elle concentre un maximum de population dans les grandes villes, les métropoles (Marseille, Toulon, Aix, Nice, Cannes, Avignon) le bord de mer, le couloir rhôdanien, 85% habitent en ville, seulement 15% en zone rurale. Nombre de retraités ont été attirés par la Provence, dans les Alpes-Maritimes, le Var, les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et les stations de ski, nous avons 29,3% de plus de 60 ans (+3 par rapport à la France), un chiffre qui est en pleine croissance. D'ailleurs, chez nous, 200 000 habitants ont plus de 80 ans, ce qui pose à terme la question de leur vieillissement, de leur maintien à domicile, des services à la personne âgée, du nombre de soignants, des structures de soins palliatifs, du nombre d'EHPAD (Etablissements hébergeant des personnes âgées dépendantes), d'urbanistes et architectes pour mettre toutes ces données en perspective dans l'organisation de la société ».

Autre caractéristique du Sud, les inégalités : 17% de la population est pauvre (+2,5% que l'hexagone), 25,4% des enfants également (21% en France) et une famille monoparentale sur 3. Nous sommes la 3ème région après l'Ile de France et la Corse à afficher de tels taux mais nous attirons aussi des personnes fortunées à Saint-Tropez, dans le Luberon ou sur la Promenade des Anglais. 510 000 personnes habitent dans des QPV (quartiers prioritaires de la ville) ce qui représente 10% de la population (contre 7,4 en France), notamment des jeunes qui n'ont fait ni études, ni apprentissage et qui sont sortis du système scolaire sans diplôme. Ils ont donc des difficultés d'insertion et des problèmes pour se loger, d'autant que taux de chômage s'élève à 8,3% en général (7,4% en France) avec des pointes pour les jeunes et les femmes.

Ce qui débouche logiquement sur le problème du foncier en Région Sud, le mètre carré est rare donc cher, sans parler de la concurrence des résidences secondaires, occupées quelques semaines par an par leurs propriétaires, ce qui explique le peu de disponibilité d'appartements et de maisons, sans parler des HLM qu'on construit insuffisamment.

Autre préoccupation qui se pose avec une acuité grandissante, le changement climatique et les phénomènes extrêmes que nous constatons d'année en année, inondations, sècheresse, canicule, feux de forêt. « Notre région émet 7,4 tonnes de gaz carbonique par habitant (+7% que la France) en raison de l'industrie (pourtour de l'Etang de Berre, Fos sur Mer, Miramas, raffineries, pétrochimie), d'immenses bateaux de croisière qui mouillent du matin au soir au large de l'Estaque sans couper leurs moteurs.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Quant aux zones inondables elles concernent 1 million d'habitants dont 42 000 en risque très élevé.

La pollution due aux embouteillages prend sa part dans la qualité de notre environnement. Par exemple, chaque jour 290 000 personnes prennent leur voiture pour aller travailler, entre Aix, Martigues, Aubagne et Marseille, mais il faut noter qu'en 10 ans le nombre de véhicules électriques ou hybrides qui affichent la vignette Crit'Air 1, est passé de 5% à 31%, ce qui est un progrès sensible.

Pour être positif, il nous faut aussi parler de la richesse de notre région. Elle est en augmentation grâce à sa diversification même si le tertiaire (les services) domine avec 83%, notamment dans le secteur du tourisme. N'oublions pas, par exemple, que le Vaucluse (570 000 habitants) accueille 4 millions de visiteurs chaque année, attirés par la qualité du paysage, le patrimoine, les festivals, les musées, les vignobles, le beau temps. La recherche aussi est l'une de nos pépites, la 3ème de France pour ses efforts de recherche, avec les équipes du CNRS à Marseille, les scientifiques de nos universités, Sophia Antipolis dans les Alpes-Maritimes, le technopôle de Château-Gombert, l'INRAE à Avignon et ses 700 chercheurs, ITER aux confins du Vaucluse, du Var, des Alpes-de-Haute Provence et des Bouches-du-Rhône.

Toutefois, des questions restent posées : quels sont les métiers d'avenir? Comment protéger la biodiversité? Quelle sera notre ressource en eau avec la fonte régulière des glaciers? Comment maintenir la présence d'agriculteurs alors que la terre est grignotée sans cesse par les ronds-points, les logements, les zones d'activité en attendant la fin de l'artificialisation des sols? Et surtout quand certains prévoient qu'il y aura 1 milliard de migrants dans le monde d'ici 2050, poussés par la famine, les séismes, la hausse de températures ou la montée des eaux, où iront-ils? A coup sûr, des milliers arriveront sur nos rives méditerranéennes, il est temps de réfléchir ensemble pour anticiper leur impact sur la vie de nos enfants.

« Le CESER est le miroir de notre société » a dit Marc Pouzet, son président lors du 50ème anniversaire. De son côté, Renaud Muselier, patron de l'exécutif régional a salué cet « Atout essentiel pour que notre action se fasse en lien avec les attentes de la population et la réalité du terrain ».